

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

Le dix-huit février deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Saint-Just de Claix s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christelle SAGNAL, premier adjoint, pour délibérer sur l'approbation du compte administratif 2015 dressé par Joël O'BATON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11/02/2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Présents : SAGNAL Christelle, FILET-COCHE Daniel, MONNET Maryse, JAILLOT Anne, BERTRAND Eric, GERVY Danielle, LAMBERT Sylvain, MARSETTI Sandrine, RIMBAULT Jacques.

Absents : MORIN-FARAVELLON Anne-Laure, SERASSET Sylvie, LECLERC Nicolas qui a donné un pouvoir à SAGNAL Christelle, ROYANNAIS Philippe qui a donné un pouvoir à FILET-COCHE Daniel, BOUCHET Christophe qui a donné un pouvoir à MARSETTI Sandrine.

Secrétaire de séance : MONNET Maryse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance.

1. Préemption de la maison Chaloin

Le Maire informe le conseil sur les discussions en cours avec la société Lactalis au sujet de l'éventuelle préemption de la maison Chaloin.

Dans l'attente de l'accord de cette société sur plusieurs points (bail à construction, retrait de leur recours contre la commune), la décision du conseil municipal est reportée, le délai maximum de communication à l'acquéreur de la décision du conseil étant le 10 mars.

2. Travaux sur le réseau d'électricité

Le Maire propose au conseil de donner son accord pour le projet du SEDI : sécurisation des fils nus des postes « les Sagnes » et « Côte chaude ». Aucune participation financière de la commune n'étant requise, le conseil donne son accord.

3. Transports du Conseil Départemental : Mise aux normes d'accessibilité des deux points d'arrêt du village

Sur proposition du Maire, le conseil décide reporter cette mise en accessibilité à la période 2019-2022.

4. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le conseil municipal,

- réuni sous la présidence de Madame Christelle SAGNAL, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur Michel ORSET,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2015

	Résultat antérieur	Dépenses	Recettes	Solde de L'exercice	Restes à réaliser	Total général
fonctionnement	289 744.78	970 502.21	1 115 767.49	+145 265.28		435 010.06
Investissement	-80 687.17	815 423.66	609 214.04	- 206 209.62	-56 011.00	-342 907.79
total	209 057.61	1 785 925.87	1 724 981.53	-60 944.34	-56 011.00	92 102.27

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

5. Budget annexe Maison médicale - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le conseil municipal,

- réuni sous la présidence de Madame Christelle SAGNAL, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur Michel ORSET,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET 2015

	RESULTAT ANTERIEUR	DEBITS	CREDITS	SOLDE EXERCICE	TOTAL GENERAL
INVESTISSEMENT	-26 103.74	22 345.09	40 159.74	17 814.65	-8 289.09
FONCTIONNEMENT	18 136.11	11 069.21	17 050.49	5 981.28	5 981.28
TOTAL	-7 967.63	33 414.30	57 2010.23	23 795.93	-2 307.81

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

6. Budget annexe Lotissement Les châtaigniers - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le conseil municipal,

- réuni sous la présidence de Madame Christelle SAGNAL, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire ayant quitté la salle momentanément pour la présente délibération,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Joël O'BATON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur dressé par Monsieur Michel ORSET,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TABLEAU DES RESULTATS BUDGET 2015

	RESULTAT ANTERIEUR	DEBITS	CREDITS	SOLDE EXERCICE	TOTAL GENERAL
INVESTISSEMENT		320 367.55	320 367.55	0.00	0.00
FONCTIONNEMENT		320 367.55	320 368.14	0.59	0.59
TOTAL		33 414.30	57 2010.23	0.59	0.59

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

